



Pension alimentaire ou capital versé pour l'entretien des enfants

Par **enilda**, le **24/10/2017 à 10:42**

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce depuis 1 an, J'ai reçu l'ordonnance de non conciliation au mois de mai qui stipule que monsieur est insolvable et du coup exempté de pension alimentaire pour nos enfants, jusqu' a retour de meilleures fortunes, terme que je ne comprends pas vraiment... Es-ce que cela signifie que la pension se mettra en place lorsqu'il aura trouvé du travail ?

Comme il vient de vendre sa maison (dont il est le seul propriétaire vu que nous étions mariés sous la séparation de bien)d'ailleurs cela m'étonne qu'une personne propriétaire d'une maison d'une valeur d'environ 350 000 euros soit INSOLVABLE et qu'il rachète un autre bien mon avocat me propose de lui demander de verser un capital pour les enfants, mais qu'es ce que cela signifie ? Doit il me verser ce capital sur mon compte ? comment le montant va être calculé ? Aurai-je droit par la suite à un versement mensuel ?

Je suis dans l'attente du réponse pour l'Asf, j'ai peur qui si monsieur est condamné à me verser ce capital que cette allocation me soit refusée, mais qu'en plus monsieur n'effectue pas le versement. Cela voudrait dire que je n'aurai aucune aide pour mes enfants.

Je ne lui demande rien d'autre, je n'ai pas fait de demande de pension compensatoire alors que j'ai participé à l'entretien de cette maison pendant 8 ans, qu'en plus je suis resté en congé parental pour l'éducation de nos enfants durant 5 ans (chose que je ne regrette absolument pas) mais du coup je n'ai pas évolué professionnellement.

Merci de votre retour.

Par **Visiteur**, le **24/10/2017 à 10:56**

Bjr,

Votre avocat a du faire bloquer le produit de cette vente chez le notaire ?

Pensez vous avoir une chance de percevoir un jour la pension?

Dans la négative, un capital serait une bonne chose' à vous ensuite de vous en servir comme complément de revenu en prélevant mensuellement.

Par **enilda**, le **24/10/2017 à 12:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse ...

Non mon avocat n'a encore rien fait bloquer les négociations sont en cours

Monsieur et sa nouvelle compagne sont au chômage et comptent demander le RSA de couple après je ne sais pas comment son calculé les pensions sachant qu'il m'a demandé 200 euros de soutien à époux qui heureusement à était refusé compte tenu de mes revenus ...